

CONDITIONS D'UTILISATION DU PASS TARN

Article 1 :

L'opération « Pass Tarn » est strictement réservée aux résidents tarnais et majeurs.
Il est délivré à raison d'un seul exemplaire par foyer (même nom/même adresse).

Article 2 :

Le Pass Tarn a une durée de validité d'un an prolongeable. Sauf si arrête du dispositif Pass Tarn.
En cas de perte, le Pass pourra être redemandé.

Article 3 :

Le « PassTarn » peut être choisi sous forme de Pass physique, ou de Pass numérique lors de l'inscription. L'inscription peut être faite directement en ligne sur le site www.tourisme-tarn.com, ou auprès d'un office de tourisme ou d'un site partenaire (dans la limite de leur disponibilité).

Le **Pass physique** peut être délivrée par les offices de tourisme partenaires.

Si celle-ci est demandée auprès d'un site partenaire ou directement en ligne, elle sera envoyée par courrier par Tarn Tourisme.

Le **Pass numérique** est envoyé par mail automatiquement après l'inscription.

Article 4 :

Le Pass Tarn permet à **son titulaire de bénéficiaire d'un accès avantageux (gratuité sans condition pour l'ambassadeur, gratuité s'il est accompagné d'une personne, ou gratuité s'il est accompagné de deux personnes)** dans les sites participants à l'opération (cf. conditions particulières sur www.tourisme-tarn.com).

L'Ambassadeur doit obligatoirement se présenter à l'accueil du site muni de son « Pass Tarn », physique ou numérique. Un justificatif d'identité pourra être demandé.

Article 5 :

Les avantages des ambassadeurs :

- Tarn Tourisme recensera les offres privilégiées destinées aux ambassadeurs : gratuités et/ou réductions chez nos partenaires participants à l'opération
- L'ambassadeur recevra régulièrement par e-mail une newsletter relayant les invitations, animations ou surprises proposées par les partenaires.
- L'ambassadeur recevra 1 à 2 fois par an un sms relayant les invitations, animations ou surprises proposées par les partenaires.

Article 6 :

Le Pass Tarn est utilisable dans les conditions normales de visites des sites et activités concernés, hors manifestations exceptionnelles et restrictions mentionnées.

Les offres du Pass Tarn ne sont pas cumulables avec d'autres réductions en cours.

Tarn Tourisme n'est pas responsable des prestations vendues par ses partenaires.

Article 7 :

Le Pass Tarn ne donne pas d'accès prioritaire aux sites et ne peut être utilisée pour éviter les éventuelles files d'attente aux postes d'accueil.

Article 8 :

Les sites partenaires ainsi que les offres peuvent changer d'une année à l'autre. Des sites peuvent s'ajouter en cours d'année. La liste est actualisée sur le site www.tourisme-tarn.com

Article 9 :

En cas d'utilisation non conforme au règlement (utilisation par un tiers, Pass Tarn falsifiée ou copiée, etc ...), le gestionnaire du site constatant l'irrégularité se doit d'en informer Tarn Tourisme.

Article 10 :

Ces données de passage sont conservées par Tarn Tourisme dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les données peuvent être utilisées par Tarn Tourisme dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass Tarn et de suggestions promotionnelles.

En validant son inscription sur le Pass Tarn, le Client accepte que ses données personnelles saisies soient gérées et stockées de manière sécurisée par Tarn Tourisme dans le respect du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) général sur la protection des données du 27 avril 2016 RGPD, le détenteur du Pass Tarn dispose, sans frais, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression ou de portabilité des données le concernant. Pour l'exercice de ses droits, l'utilisateur est invité à contacter le Comité départemental du Tourisme du Tarn, 10 rue des Grenadiers, 81000 Albi ou par mail à l'adresse : rgpd@tourisme-tarn.com.